



PSL INFO-EXPRESS: Ouverture du marché «ligne blanche» avec l'UE

Une mesure isolée aux conséquences profondes

En cas de libéralisation du marché laitier, les producteurs de lait seraient confrontés à une nette baisse des prix du lait à la production, alors que les coûts de production resteraient dans l'ensemble inchangés.

Sans ouverture du marché, l'étude estime que les différences de prix resteraient à peu près constantes par rapport à l'UE. De l'avis unanime des experts, une libéralisation complète du marché laitier entraînerait une nette baisse des prix du lait à la production, qui tendraient vers les prix du marché européen. Il serait néanmoins possible de réaliser des prix légèrement différents pour le lait destiné à certains canaux de transformation et de commercialisation.

Dans le scénario «libéralisation de la ligne blanche», la baisse des prix à la production s'accompagnerait de coûts de production dans l'ensemble inchangés. Par conséquent, les revenus agricoles des exploitations examinées baissent fortement. Sans mesures d'accompagnement prises dans le cadre de la politique agricole, les recettes ne suffiraient dans certains cas même plus à couvrir les dépenses. Les exploitations spécialisées et pratiquant une production intensive («high input») subiraient les plus grosses pertes, tandis que les exploitations extensives des zones de montagne perdraient comparativement moins. En l'absence de mesures

d'accompagnement, la majorité des exploitants interrogés abandonneraient la production laitière pour développer d'autres branches de production, se lancer dans des activités para-agricoles ou encore exercer une activité accessoire. Seuls 2 exploitants sur 14 continueraient la production laitière. Les deux exploitants prêts à poursuivre justifient leur option parce qu'ils ne croient pas que les prix à la production vont rester longtemps à un niveau aussi bas. Et aussi parce qu'ils ne voient aucune alternative tenue de leur situation géographique et des investissements réalisés. Dans trois exploitations sur le point de passer le relais, on attendra la génération suivante pour décider d'une poursuite ou non de la production laitière. Les exploitants actuels continueront donc la production laitière indépendamment du scénario jusqu'à la remise de l'exploitation, mais ne feront plus de gros investissements. Les 9 autres attendront de

voir quelle forme prendront les mesures d'accompagnement avant de prendre une décision définitive sur la poursuite de la production.

Aux échelons du négoce de lait, de la transformation et du commerce de détail, il serait capital de connaître la quantité et le prix du lait et des produits laitiers pouvant être achetés. Dans un premier temps, une option consisterait à s'approvisionner en lait dans les pays voisins. À plus long terme, l'importation de produits transformés est néanmoins plus probable; une éventuelle réduction de la production laitière en Suisse se traduirait donc par une adaptation des capacités de transformation. La production fromagère et le lait de non-ensilage seraient également concernés.

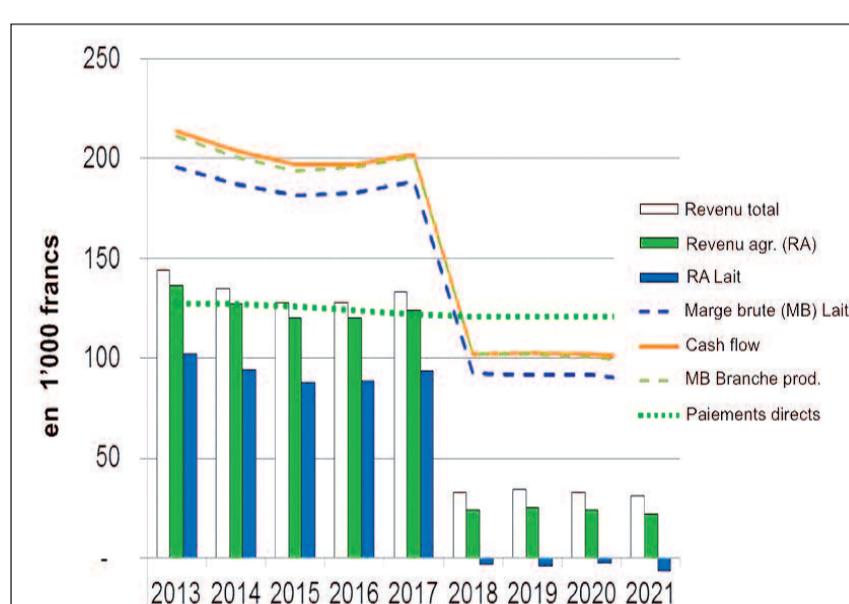
En cas de libéralisation du marché, l'industrie laitière suisse pourrait exporter des produits de laiterie, de la poudre de lait et du beurre industriel vers l'UE. Dans le même temps, la concurrence et la

pression sur les prix augmenteraient en Suisse sous l'action des acteurs de l'espace européen. Dans le domaine des produits de laiterie, les entreprises suisses perdraient probablement entre 20 et 30 % de leurs parts de marché dans le pays. Attendu que pour certains produits, le consommateur attache de l'importance à la provenance du lait, le commerce de détail profiterait alors d'un «bonus Swissness» de l'ordre de 15 % (voire plus en cas de plus-value supplémentaire).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des différents chiffres clés tirés du compte de résultat et du calcul des liquidités en production globale ainsi que du calcul des coûts en production laitière d'une exploitation de production intensive, en cas d'ouverture de la ligne blanche et sans adaptation de l'exploitation. Pour combler complètement la baisse de revenus due à l'ouverture du marché de la ligne blanche et sans adaptation de l'exploitation, il faudrait que l'exploitation bénéficie de mesures d'accompagnement de l'ordre de 100'000 francs, ce qui correspond à plus de 2'500 francs par hectare et à env. 19 ct./kg de lait. Ces chiffres varient, selon les exploitations étudiées, entre 600 et plus de 5'000 francs par hectare, soit entre 14 et 20 ct./kg de lait.

En cas d'ouverture sectorielle du marché, les suppléments pour le lait transformé en fromage et pour le lait de non-ensilage disparaîtraient. Le prix du lait de fromagerie perdrat ainsi une aide spécifique, ce qui aurait une incidence sur le prix du lait de centrale et sur les flux de lait correspondants. Les conséquences indirectes, par exemple les réactions sur le marché de la viande, n'ont pas été quantifiées par l'étude.

PSL/HAF



Le manque à gagner des exploitations étudiées peut atteindre 100'000 francs.

14 exploitations gérées au top

L'étude de la HAFL a analysé les répercussions d'une ouverture complète du marché laitier entre la Suisse et l'UE. Pour l'échelon de la production laitière, l'étude est basée sur des simulations.

Après la libéralisation du marché du fromage (ligne jaune) en 2007 entre la Suisse et l'UE, il est maintenant question d'ouvrir l'autre partie du secteur laitier (ligne blanche). Dans la présente étude, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a analysé les conséquences potentielles d'une telle ouverture pour les producteurs de

lait, la commercialisation du lait, l'industrie de transformation et le commerce de détail.

A l'échelon de la production laitière, l'étude a porté sur quatorze exploitations agricoles actuellement en bonne, voire très bonne santé, et présentant de belles perspectives d'avenir. Cette approche permet de prendre en compte des caractéristiques spécifiques, sachant que les possibilités d'action stratégique ont été discutées avec les familles des exploitants. Etablir une projection sur le volume futur de la production laitière en Suisse est lié à de grandes incertitudes étant donné que les paiements de compensation ne sont pas connus. L'analyse des exploitations est basée sur des simulations établies à partir de différents scénarios de prix ainsi que sur une poursuite de la PA 2014–17 jusqu'en 2021, mais sans le maintien

des suppléments au-delà de 2018.

Pour les échelons en aval, l'étude repose sur une enquête détaillée réalisée auprès de représentants et experts des principales entreprises et organisations.

Tous les scénarios de prix sont basés sur les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2012–2021 pour le marché européen et sur les prix actuels des marchés français et allemand. Le scénario «Statu quo» part de différences de prix constantes par rapport à l'UE (prix à la production en Suisse plus élevé d'env. 20 centimes par kilo de lait par rapport à l'Allemagne et à la France) et le scénario «ligne blanche» d'une ouverture du marché sans période transitoire début 2018.

L'étude est disponible sur le site www.swissmilk.ch dans le dossier: Ouverture du marché de la «Ligne blanche».

saires dans le cas d'une ouverture sectorielle;

- propose le concept d'un financement durable de ces mesures, avec recours, dans un premier temps, à la réserve au bilan décidée par le Parlement (art. 19a de la loi sur l'agriculture);

• rende compte de l'appréciation par la branche laitière, notamment l'interprofession et les autres milieux concernés, de l'option de l'ouverture sectorielle.»

En juin 2013, l'Ofag a envoyé un questionnaire auprès de 32 acteurs de la branche laitière suisse pour sonder leur avis sur la motion. Les réponses obtenues confirment que la vague d'enthousiasme n'est pas au rendez-vous, même si un tiers des acteurs se déclarent intéressés.

Le rapport du Conseil fédéral est attendu pour le début de l'année 2014.

Motion «Marché du lait»

Le Conseil national a adopté la motion *Marché du lait* (12.3665) en septembre 2012. Le Conseil des Etats lui a emboîté le pas au printemps 2013. Elle est libellée comme suit:

«Nous demandons au Conseil fédéral de transmettre au Parlement d'ici l'été 2013 un rapport qui:

- analyse de manière approfondie l'option de l'ouverture sectorielle réciproque avec l'UE pour l'ensemble des produits laitiers, notamment avec une évaluation économique tenant compte de l'évolution prévisible des marchés suisses et européens;
- informe sur la faisabilité d'une telle ouverture dans le contexte des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE;
- décrive l'adaptation des mesures internes de soutien et des mesures d'accompagnement nécessaires;